

## CRIMES ET "COUPS TORDUS" DANS LA GUERRE ECONOMIQUE

**MCC, mardi 16 novembre 1999**

*Crimes, définition : infraction que la loi punit d'une peine afflictive ou infamante, dont la sanction - répression est du domaine de la Cour d'assises  
= vu et pris,*

*"coups tordus", pas pris, au sens légal, mais vu et limite hors jeu ;*

### INTRODUCTION : ECONOMIE MONDIALE ET ETAT DE NATURE

Lorsque Ferdinand Piëch organise une entrevue secrète avec Ignacio Lopez en préparation de son recrutement par Volkswagen, il sait sans doute qu'il prend un risque, mais peut-être pas que ce déjeuner sera le prélude à la plus grosse affaire d'espionnage industriel des vingt dernières années. De même, en février 1995, qui pouvait imaginer que les spéculations du courtier Nick Leeson aboutiraient à la banqueroute de la banque Barings, banque de la Reine et l'une des plus anciennes banques du Royaume Uni .

L'économie mondiale est marquée par les affrontements et les mauvais coups, et l'on peut s'interroger sur les raisons de cette violence qui concerne aussi bien les Etats que les entreprises et les individus. Faut-il y voir la nature humaine, et ses tendances à se maintenir dans l'état de nature, telle que le décrivaient Hobbes, dans son Leviathan en 1651, ou John Locke, dans ses Deux Traités de gouvernement ? Ces théories ne sont pas obsolètes, car les libertaires, mais aussi le sociologue Max Weber font toujours appel à cette volonté individualiste de l'homme et à sa répugnance à respecter les règles lorsque son intérêt immédiat n'est pas en jeu.

- selon Hobbes<sup>1</sup>, l'homme est naturellement porté à se quereller avec ses semblables, soit pour la recherche du profit, soit pour la défense de sa sécurité, soit pour sa gloire. Cet état naturel de l'homme est lié à l'absence de pouvoir organisé : *"aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect, ils sont dans cette condition que l'on nomme guerre, et cette guerre est de chacun contre chacun ... "* L'état de nature subsiste intégralement dans les rapports entre les républiques, puisqu' aucun pouvoir n'existe qui puisse s'imposer elles, et dans cet état de nature, rien ne peut être injuste, car *"là où il n'est pas de pouvoir commun, il n'est pas de loi ... la violence et la ruse sont en temps de guerre les deux vertus cardinales"*.

- selon Raymond Aron, *"les Etats ne sont pas sortis, dans leurs relations mutuelles, de l'état de nature. Il n'y aurait pas de théorie des relations internationales s'ils en étaient sortis"*<sup>2</sup>.

Tout comme l'individu accepte de s'organiser en société parce qu'il y trouve un intérêt, les Etats se sont organisés après la Première guerre mondiale en Organisations Internationales Gouvernementales (SDN, ONU, Gatt, Omc) et en groupes régionaux (Europe, Alena). Il est en effet assez illusoire de croire que la bonne volonté des hommes peut porter remède, à elle seule, à l'état de nature.

---

<sup>1</sup> Thomas Hobbes, "Leviathan", 1651, Paris, Sirey 1971

<sup>2</sup> Raymond Aron, "Paix et guerre entre les nations", Paris, Calmann-Lévy, 1962

Dans une certaine mesure, comme nous l'a montré la Guerre froide, "l'équilibre des forces peut cependant prémunir la communauté internationale contre les initiatives belliqueuses de telle ou telle puissance, en vertu de la théorie de l'équilibre, et de la philosophie de l'organisation sociale, dont le pivot est la notion utilitariste d'intérêt"<sup>3</sup>.

- pour Clausewitz, les relations internationales consistent en la recherche d'un équilibre dans lequel la guerre apparaît comme un moyen au service d'une fin, qui reste essentiellement politique. Lénine et Mao Tsé-Toung ont transposé à la lutte politique le concept d'anéantissement par lequel Clausewitz caractérisait la fin immanente du choc des armées. Ces concepts peuvent être transposés aux relations économiques.

- pour Nozick<sup>4</sup>, dont les travaux ont rendu acceptable l'anarcho-capitalisme par l'Université, l'Etat libéral (l'Etat gardien de nuit) n'a d'autre obligation que de "garder le magasin", et ne peut engager aucune mesure législative ou activité économique, mais s'assurer que les droits individuels sont respectés.

- selon le sociologue Max Weber (1978), l'Etat moderne est une simple institution qui exerce le monopole de la force dans une certaine région. Le deux pouvoirs les plus importants qu'exerce cette structure sont celui de réguler et celui de lever des impôts, c'est-à-dire restructurer les termes selon lesquels l'échange compétitif peut se faire, le second de "forcer les échanges", donc de faire payer les particuliers pour les services qu'ils reçoivent ou les dépenses qu'ils provoquent.

La conception du rôle de l'Etat, du gardien de nuit au totalitarisme, en passant par l'interventionnisme, est donc extrêmement variée, et sous le poids des différences de culture et de l'intérêt égoïste des nations comme des entreprises, il n'est pas surprenant que nous nous trouvions, en l'absence d'un système économique de régulation – en dehors du FMI, qui a bien du mal à assumer ses fonctions élémentaires et de l'Organisation mondiale du commerce -, dans un état de nouveau désordre mondial qu'il conviendrait de policer<sup>5</sup>, et que certains n'hésitent pas à qualifier de "guerre économique".

## 1 LES EFFETS PERVERS DE LA MONDIALISATION

### 1.1 LES ENJEUX DE L'INFORMATION

#### 1.1.1 Mondialisation et guerre économique

La fin de la Guerre froide a détourné des pans entiers de l'économie et de la politique de la course aux armements, entraînant l'obligation de reconvertir nombre d'industries, et d'autres organismes, dont les services de renseignement des deux bords. L'équilibre de la terreur, artificiellement créé par les accords Salt et Abm fait aujourd'hui place à une incontestable domination économique et politique des Etats-Unis et des pays industrialisés. Ayant atteint les limites de la croissance sur leurs marchés intérieurs, ils ne peuvent progresser qu'en se portant sur de nouveaux marchés. Toutefois, ces marchés ne sont pas ceux des pays qui se sont récemment ouverts à l'économie mondiale, Chine, Russie, ou ex-démocraties populaires. Ces pays sont en effet loin d'être solvables, et l'implantation sur leurs marchés est semée d'embûches. Des firmes comme Coca-Cola, McDonald's ou Citroën en ont fait l'expérience en Chine. Les conditions sont extrêmes en Russie, où l'économie ne se distingue pas toujours de

---

<sup>3</sup> Marcel Merle, "Sociologie des relations internationales", Dalloz, 1976

<sup>4</sup> Robert Nozick, "State, anarchy and utopia", 1974

<sup>5</sup> Robert Oakley & Michael Dziedzic, "Policing the new world disorder", National Defense University, octobre 1996

la délinquance, et dans les anciens Pays de l'est, les possibilités de reprise de l'économie et de croissance sont encore fortement limitées.

Restent donc deux types de marchés, les pays émergents d'Amérique latine et de l'Asie du sud-est, et les marchés intérieurs des pays industrialisés. Sur les premiers, les entreprises ont un espace de concurrence ouvert sur lequel elles s'affrontent afin de développer leurs chiffre d'affaires et conquérir des parts de marché. Les seconds sont les plus intéressants parce que les plus solvables, les plus porteurs – le marché américain en pleine croissance est un passage obligatoire pour des activités comme la pharmacie, l'assurance, les hautes technologies.

L'enjeu n'est plus de conquérir des parts de marché, mais de le dominer totalement de façon à pouvoir en tirer suffisamment de bénéfices pour financer la croissance. Les firmes se livrent alors une concurrence farouche et parfois mortelle, rivalisent sur les marchés émergents, et sont les acteurs d'une véritable guerre économique mondiale<sup>6</sup>.

Peut-on donner de cet état de fait une définition acceptable ? La guerre est un acte, qui prolonge d'autres actions comme la diplomatie, destiné à imposer sa volonté à un adversaire, ou se défendre de ses attaques. Pourquoi effectivement ne pas prolonger aussi le commerce (rivalité franco-allemande et politique de la canonnière). Si guerre économique il y a, il doit y avoir volonté pour un Etat de s'imposer par rapport à un adversaire identifié.

La question est de savoir si l'Etat peut ou doit administrer l'économie.

- Si oui, les rivalités économiques sont le fait des Etats-nations qui recherchent la suprématie par le biais de l'économie, en l'absence de terrains politiques d'affrontement du fait de la fin de la Guerre froide. La puissance économique est alors au service d'une volonté hégémonique de domination de la planète, et la guerre économique est la continuation de la diplomatie par d'autres moyens, et une manifestation spécifique des relations internationales.

- Si non, il faut admettre que malgré les réglementations internationales, l'OMC, les Communautés européennes et autres organismes de surveillance de la concurrence, les entreprises sont bien dans "l'état de nature", et se livrent bataille entre elles, pour défendre d'abord leurs intérêts, parfois pour leur gloire (ou celle de leurs managers), souvent pour leur sécurité.

### **1.1.2 Renseignement économique**

L'accès à l'information est devenu aujourd'hui une condition essentielle de la compétitivité. Les moyens d'acquisition sont bien connus (navigateurs, moteurs de recherche), et utilisent les NTIC – nouvelles techniques de l'information et de la communication -, les bases de données, les informations de toutes sortes disponibles sur le web, dans la presse spécialisée, les bases brevets, par les procédés nommés veille, *data mining*, *knowledge management*, et autres procédés plus ou moins à la mode.

Or, tous ces procédés ne visent qu'à la production de connaissance, dont il est essentiel qu'une analyse approfondie soit faite sous peine de "passer à côté du bonheur".

Le monde économique vit dans un besoin permanent de renseignement, lequel doit faire partie intégrante du processus de décision de tout dirigeant. Mais ce renseignement n'est pas celui qui crée du secret et sert à donner du pouvoir à celui qui le détient, c'est celui qui permet de prendre des décisions en connaissance de cause. Le cycle du renseignement ne doit pas être confondu, comme c'est souvent le cas, avec l'analyse. C'est l'expression d'un besoin, l'acquisition de l'information pertinente et son analyse, la confrontation avec les options

---

<sup>6</sup> Bernard Esambert, "La guerre économique mondiale", 1991, Orban

possibles, le choix des hypothèses, la confrontation de celles-ci aux objectifs, la décision, enfin, de faire ou de ne pas faire.

Les services dits de renseignement, ou services spéciaux n'interviennent que dans la phase d'acquisition, au profit de leur donneur d'ordres, à savoir l'Etat. Le débat n'existe pas en France, il a occupé les Américains pendant de nombreuses années, et il semble intéressant d'en noter les grandes conclusions<sup>7</sup>. La position officielle des services américains est la suivante :

- la fin de la Guerre froide a fait apparaître de nouveaux défis, dans le monde économique en particulier, avec l'apparition d'une concurrence très agressive. Certains de ces concurrents sont des alliés et des partenaires commerciaux des Etats-Unis,

- toutefois, la CIA ne s'engagera pas dans l'espionnage industriel, car la fourniture de renseignement secret au monde industriel pose de nombreux problèmes, en particulier celui de l'intervention directe de l'Etat fédéral américain dans la conduite de la politique économique fédérale,

- la meilleure source de renseignement économique est l'économie elle-même<sup>8</sup>.

Il s'agit cependant de la réponse à une question spécifique, l'acquisition de renseignement économique secret par des moyens clandestins au profit direct des entreprises. L'action des services américains au profit de l'Etat fédéral n'est pas remise en cause, bien au contraire, et les objectifs de la CIA comportent une très claire orientation économique, "l'identification de situations dans lesquelles les entreprises américaines sont placées dans une situation de désavantage compétitif, afin de permettre aux Départements d'Etat et du Commerce de prendre les dispositions nécessaires"<sup>9</sup>.

La très grande majorité du renseignement nécessaire est ouverte, et accessible par la voie du "Business Intelligence", qui utilise des moyens légaux, au sein d'organisations internes aux entreprises ou nationales. Ces organisations peuvent être sophistiquées, et les Japonais en sont les maîtres, avec les Allemands, les Américains, les Suédois, les Italiens ... La France, elle, réfléchit autour du concept d'intelligence économique ...

Néanmoins, les Etats ne sont pas inactifs dans la compétition économique mondiale, et les moyens mis en œuvre comportent tout un panel de ressources, où l'espionnage industriel est évidemment présent. Selon les cultures et les systèmes nationaux, les entreprises évoluent seules dans l'économie mondiale, ou sont appuyées par des systèmes nationaux. Les dirigeants anglo-saxons sont moins brillants que nos dirigeants, c'est vrai, peut-être. Ils manquent d'imagination, sans doute, mais ils savent se regrouper, prendre des décisions en connaissance de cause, s'informer et exploiter le renseignement dont ils disposent, avec ou sans services secrets. De même les Italiens, les Allemands, les Suédois, et bien sûr les Japonais.

### 1.1.3 Infoguerre

Toutes les affaires tournent autour de négociations, de pouvoir commercial, de prises de position. Le facteur commun de la mondialisation est le contrôle de l'information, qu'elle soit conjoncturelle, c'est-à-dire permettant de répondre à la question "que faire", mais aussi structurelle, répondant à la question "comment faire", en particulier pour ne pas se faire prendre. Les armées d'avocats d'affaires qui se déploient autour du commerce international

---

<sup>7</sup> John F. Quinn, "Jetro and the Japanese experience", Commercial intelligence gathering, for Fifth National OPSEC conference : Managing risk in the information age, mai 1994, McLean Virginia, USA.

<sup>8</sup> Jack Anderson et Michael Binstein, "CIA hottest question", The Washington Post, 14 mars 1993 et Bill Gertz, "CIA Chief rejects industrial spying", The Washington Times, 24 novembre 1993

<sup>9</sup> Harold Brown, Warren B. Rudman, "Preparing for the 21<sup>st</sup> Century, an appraisal of US Intelligence, March 1, 1996.

ont pour vocation de guider leurs clients à travers les méandres des droits internationaux et locaux, et d'optimiser les décisions au plan juridique.

La lutte pour le contrôle de l'information est donc l'élément clé de pouvoir et de richesse dans le monde contemporain<sup>10</sup>, et le vocabulaire militaire s'enrichit du mot nouveau "d'infoguerre", qui se décline également à tous les niveaux de la compétition économique. Ce nouveau concept a en effet des caractéristiques qui mettent ses possibilités au niveau de l'entreprise ou même des individus, et plus seulement des Etats. En effet,

- l'infoguerre a un faible coût d'entrée, les frontières physiques s'effacent, la désinformation devient la règle, les difficultés de riposte sont accrues, l'adaptation des ripostes aux attaques est difficile,

- elle comporte trois catégories : le sabotage d'infrastructures (*DoS-V ou denial of service-virtual infrastructure*), la guerre psychologique, la guerre politique (dissémination de rumeurs destinées à déstabiliser un gouvernement, un Etat, une entreprise, par le biais d'Internet, par exemple),

- elle fait appel à des techniques de nature logicielle par opposition à une nature matérielle, son action est réversible, indétectable, ponctuelle et non récurrente<sup>11</sup>.

L'impact économique de l'infoguerre peut être considérable, mais elle coûte peu de vies humaines, et le plus souvent par effet collatéral. Par conséquent, n'importe qui peut attaquer, on ne sait pas qui est attaqué, on ne sait pas ce qui est réel, on ne sait pas qui est l'adversaire. Elle exige des moyens matériels extrêmement limités, et en est d'autant plus dangereuse.

D'autre part, depuis la chute du Mur de Berlin, les dispositifs d'espionnage électronique (Sigint) ont été redeploqués vers la recherche économique, et la découverte de ces systèmes a pu faire frémir des esprits sensibles.

On rappellera que le premier système en action a été le CGHQ britannique, qui interceptait les communications allemandes pendant la Seconde guerre mondiale, et a été redéployé vers les Pays de l'est pendant la Guerre froide. Les progrès de la technique et des technologies des télécommunications permettent d'intercepter un trafic de plus en plus important, au point de privilégier le renseignement électronique au renseignement humain. Le principe est simple, il suffit de placer dans le "lobe de réception" des satellites de télécommunication les stations d'écoute ad hoc (comme la station française historique de Pleumeur Baudou) pour recevoir tout le trafic. Il reste ensuite à le traiter et à l'analyser, ce qui n'est pas le moindre problème.

Le renseignement électronique concerne aussi l'imagerie satellitaire et l'interception des communications terrestres non transmises par satellite, comme le téléphone portable. Pour ce dernier, des satellites d'écoute (Orion) aux antennes démesurées sont mis en orbite et retransmettent les communications interceptées vers les stations terrestres.

Ces systèmes d'écoute au niveau national ou international sont représentés entre autres par le système anglo-saxon Echelon (UKUSA), ou le système français implanté dans le sud-ouest de la France et d'autres lieux. Des accords internationaux font profiter des partenaires privilégiés de ces sources précieuses d'information. Les dispositifs en place donnent en effet à leurs détenteurs :

- la possibilité d'intercepter les communications par fax, téléphone transmises par les satellites commerciaux,

---

<sup>10</sup> P. Guichardaz, P. Lointier, P. Rosé, "L'Infoguerre, stratégies de contre-intelligence économique pour les entreprises, Paris, Dunod, 1999

<sup>11</sup> Robert Steele, "Intelligence and information warfare", *The journal of infrastructural warfare*, printemps 1997

- le bénéfice des très grandes possibilités de l'imagerie satellitaire, avec Spot Image, depuis 1986, Sovinformspoutnik Interbranch (russe), Earth Observation Satellite (Eosat) et Space Imaging, américain de Lockheed Martin, E-System de Raytheon, et Mitsubishi.

Toutefois, en cas de conflit, ces systèmes sont fragiles, et peuvent être détruits ou neutralisés, ou compromis, y compris dans le cadre d'opérations militaires.

Si nous revenons au ras du sol, nous constatons que les systèmes les plus sécurisés peuvent être écoutés, avec des moyens techniques relativement simples. L'écoute des portables GSM est intégrée dans les écoutes administratives depuis 1991. Les moyens sont abordables, grâce à l'existence de valises d'écoute GSM et d'interception, qui ne sont autres que des équipements de test des réseaux, au prix de 1,5MF, fabriqués par les Allemands et les Britanniques.

Il est également possible de localiser un appel passé d'un téléphone portable, par simple triangulation à partir des ré-émetteurs, comme l'a montré de façon spectaculaire le sauvetage des randonneurs alpins.

Sur Internet, enfin, les e-mails sont aussi placés sous surveillance, et il a été produit à la justice des courriers électroniques compromettants – au plan juridique – pour des entreprises (Microsoft, Amazon). Ces incidents ont provoqué la mise en garde des salariés et la surveillance des e-mails dès 1997, grâce à des logiciels sophistiqués (Assentor, logiciel créé par SRA International, pour la Securities and Exchange Commission). Ce point nous amènera à poser plus loin le problème de la cryptographie.

Les possibilités d'acquisition de l'information sont immenses, mais que faire de cette masse d'information qui circule sur les ondes, les câbles sous-marins, les fibres optiques de toutes sortes ? Les moyens de la NSA sont pléthoriques, ceux de l'ex-URSS ne l'étaient pas moins. Les moyens de traitement par mot clés, approche sémantique et tous autres moyens de traitement et d'analyse de langage ont beau utiliser des milliers d'opérateurs, des logiciels, et des ordinateurs toujours plus sophistiqués, c'est aussi vouloir peigner l'océan avec une fourchette !<sup>12</sup>.

Aussi, est-il plus vraisemblable – et donc dangereux – que des cibles particulières sont désignées, des personnalités mises sous surveillance. Lorsque Monsieur Balladur se rend au Moyen-Orient, il n'est plus besoin que de moyens relativement réduits pour intercepter toutes ses communications à partir de son avion, par les systèmes embarqués ou son téléphone portable. Et ainsi de toute personnalité, dirigeant d'entreprise et homme d'affaires en déplacement.

## **1.2 DES ABUS DANS LA MONDIALISATION**

### **1.2.1 Fusions & acquisitions et abus de position dominante**

La vague de fusions et acquisitions – qui est historiquement la quatrième vague de concentration industrielle – est la manifestation de cette nécessité de croissance. Les méthodes sont diverses et variées, mais vont de l'OPA hostile, destinée à absorber un concurrent et à le digérer, aux OPE, dont l'avantage est d'être négociées et de ne pas mobiliser de cash, en passant par le LBO – leverage buy out -, qui semble être le dernier moyen à la mode, grâce au faible coût de l'argent et à la présence d'une très forte épargne mobilisable – par l'intermédiaire des fonds de pension en particulier.

---

<sup>12</sup> R.A. Lemos, "Computing Japan", février 1995, et l'interview de David Deputy, Directeur des ventes de IRI's software Japon.

Ces opérations se passent au grand jour, sont l'objet de contrôles sévères des organismes de contrôle de la concurrence, et ... échouent souvent. Parmi les nombreux abus observés, notons :

- l'affaire Microsoft. Le Congrès américain a confirmé la position de la Division antitrust qui accuse Microsoft d'utiliser une position dominante dans le domaine des logiciels d'exploitation pour l'étendre à des secteurs connexes. C'est effectivement le cas dans l'installation systématique d'Explorer, son logiciel de navigation sur Internet, sur les ordinateurs déjà équipés par Windows. Toutefois, il n'y a pas que vertu républicaine dans ce procès, et les autorités américaines, qui disposent de la force publique pour apporter leurs preuves, jouent le jeu de Netscape, principal victime de l'agression commerciale de Bill Gates.

- en octobre 1999, Coca-Cola est entendu par le Conseil de la concurrence pour le rachat de Orangina, c'est-à-dire le dernier réseau de distribution de boissons soft (dont les produits Pepsi) en France. On reproche à Coca-Cola des pratiques hégémoniques et anticoncurrentielles, mais Pernod-Ricard y trouverait un sérieux avantage (4,7MMF) alors qu'il veut se recentrer sur les spiritueux, ainsi que Orangina, qui pourrait ainsi accéder à une place de leader mondial avec l'appui de Coca, ce qui n'est pas possible avec Pernod-Ricard.

- Ecco, leader du travail temporaire, fusionne avec le suisse Adia, avec lequel il forme un groupe leader mondial du travail temporaire devant Manpower, mais de droit suisse, pour des raisons fiscales essentiellement. Les organismes de contrôle et de régulation n'ont pas décelé d'anomalie dans cette fusion, ni de prise de position dominante. Le PDG de Ecco est exilé fiscal à Londres ...

- Pechiney disparaît, avalé par le suisse Algroup et le canadien Alcan, dans le premier groupe mondial d'aluminium, devant l'américain Alcoa. Pechiney est absorbé alors qu'il venait de terminer son redressement, au prix de la vente de plus de 15MMF d'actifs et d'un sévère recentrage de ses activités. Il avait aussi réussi son redressement financier, malgré des moyens insuffisants et les lourdes erreurs du passé – usine de Dunkerque, rachat d'American National Can à 5 fois sa valeur + délit d'initiés. Il devenait ainsi une proie attrayante, et est la première grande entreprise française à être absorbée par la concurrence étrangère. Cette absorption pourrait donner le signal de la curée sur les entreprises françaises, insuffisamment capitalisées, fragiles financièrement et soumises à des pressions sur leur gestion au nom des 35 heures ou du droit au travail.

### **1.2.2 Délits d'initiés et spéculation**

Si les grandes opérations de fusion ou d'acquisition peuvent aboutir à des positions monopolistiques susceptibles de se voir appliquer les rigueurs des lois antitrusts, elles sont aussi l'objet ou l'occasion de dérapages, dont les délits d'initiés – comme dans le cas d'American National Can - sont les plus connus.

- en février 1995, un courtier de la Banque Barings, Nick Leeson, basé à Singapour provoque l'effondrement de la plus ancienne banque britannique en l'engageant sur des transactions catastrophiques sur les marchés financiers d'Asie du sud-est,

- la Commission des opérations de Bourse américaine poursuit en justice un courtier londonien et deux associés singapouriens pour avoir abusé d'informations confidentielles sur l'acquisition d'une société britannique par une entreprise basée à Singapour. Le rachat de Transamerica par la compagnie d'assurances néerlandaise Aegon, en février 1999, a été en effet précédé d'une forte hausse des actions de Transamerica,

- même anomalie lors du rachat de Pinkerton par le suédois Securitas le même mois de février, et le rachat de AirTouch par le britannique Vodafone a été précédé, la veille de son annonce, par un doublement des cours de l'action de la société américaine,

- En France, la COB – Commission des Opérations de Bourse – enquête depuis le mois de septembre 1999 sur les raisons de la flambée des cours (+6%), avant l'annonce de la fusion Carrefour-Promodès

- En Grande-Bretagne, en septembre 1999, lors de la fusion de la banque NatWest et de l'assureur Legal & General, le titre de cette dernière gagne 10%.

- L'interception dans un avion Londres-Paris, par un conseil de Total (Crédit Suisse First Boston) de la conversation entre deux conseillers de Elf permet de boucler le lancement de l'offre de Total sur Elf le 5 juillet 1999, et d'anticiper sur une possible OPA de Elf sur Total.

La préparation de ces opérations fait par conséquent l'objet d'un luxe de précautions contre les fuites, qui va de la discrétion vis-à-vis des cadres, qui découvrent au dernier moment l'opération dont ils sont les acteurs directs, et parfois les victimes, jusqu'au "dépoussiérage" des bâtiments et la vérification périodique des bâtiments avoisinant le siège des grandes banques d'affaires spécialisées, comme Lazard.

Nous sommes bien éloignés de la présentation de la guerre économique comme un "jeu à somme nulle" où les gains de l'un sont égaux aux pertes de l'autre, et où des bateaux chargés des mêmes marchandises se croisent sur les océans. Les échanges entre pays, amèneraient chacun d'entre eux à travailler de plus en plus pour l'exportation pour financer l'importation de marchandises qui pourraient être produites sur place<sup>13</sup>.

La mondialisation de l'économie est marquée par la recherche de la compétitivité. Les Etats agissent différemment les uns des autres au profit de leur économie, et là aussi, les pratiques des Etats passent parfois les bornes.

### **1.3 PRATIQUES DELICTUEUSES DES ETATS**

#### **1.3.1 Réglementations abusives**

Les mesures de portée générale prises dans le cadre des grandes conférences internationales sont aussi accompagnées d'actions ponctuelles destinées à faire cesser les pratiques anticoncurrentielles des Etats au profit de leurs entreprises nationales.

- en septembre 1999, l'OMC confirme un arrêt intérimaire condamnant le régime fiscal américain des FSC (Foreign Sales Corporations), filiales étrangères de sociétés américaines, basées dans des paradis fiscaux, créées spécialement pour les besoins de l'exportation. Ces pratiques sont légales et encouragées par l'administration fédérale et le Congrès. Elles correspondent à une aide directe de \$2MM pour une chiffre d'affaires de \$150MM. En 1976, le "Domestic International Sales Corporation", système de subventions déguisées avaient été condamné par le Gatt.

- à l'inverse, les Etats-Unis protestent contre la violation des sanctions économiques contre l'Iran par Total et des compagnies gazières russe et malaysienne, selon les règles fixées par la loi d'Amato. Le conflit tourne autour de la passation d'un contrat de \$2MM avec l'Iran, mais rapidement, les Etats-Unis suspendent leurs menaces de sanctions économiques pour les

---

<sup>13</sup> Bernard Esambert, "La guerre économique", Colloque Guerres et paix au XXIème siècle, organisé par la Fondation pour les études de défense, 18 décembre 1995.

entreprises européennes à condition que Bruxelles accentue sa pression contre l'Iran en matière de terrorisme et d'armement.

- de son côté, la France est régulièrement condamnée par les Communautés européennes pour entrave à la concurrence, et le dernier avatar des importations de viande britannique ont un petit relent de guerre du mouton qui nous avait opposés, du temps de Valéry Giscard d'Estaing aux Néo-zélandais (et donc à l'Angleterre).

### **1.3.2 Influence de l'Etat au profit des entreprises**

Il est du rôle de l'Etat d'assurer la régulation de l'économie et de faire respecter les règles du jeu. L'Etat joue alors le rôle d'arbitre, et cherche à préserver les intérêts des entreprises nationales, donc de son économie. Dans ce domaine, tous les coups sont permis, et les exemples des stratégies d'influence des Etats au profit de leur économie ne manquent pas.

Les Etats-Unis, pour leur part, n'hésitent pas à faire connaître les menaces qu'ils considèrent comme prioritaires. C'est ainsi qu'ils estiment en 1996 que la menace que représentent les actions des gouvernements étrangers – y compris amis – contre le patrimoine scientifique et technique des entreprises américaines est extrêmement grave. Le rapport annuel de la CIA justifie ainsi le "Economic espionage act" de septembre 1997, permettant de préserver les intérêts des entreprises américaines<sup>14</sup>. Ces conclusions sont reprises dans le rapport "Preparing for the 21<sup>st</sup> Century", diffusé en février 1996.

Cependant, l'Etat américain dispose d'autres moyens pour soutenir ses entreprises face aux malveillances de la concurrence. L'esprit juridique américain est ainsi mis fortement à contribution.

- En janvier 1994, des sidérurgistes américains déposent plusieurs plaintes antidumping contre des exportateurs brésiliens, Indiens, Italiens, Japonais, Espagnols, suivant les plaintes déposées contre la France, dans un nouvel épisode de la guerre de l'acier.

- En juillet 1997, plusieurs procès pour concurrence déloyale sont lancés par les Etats-Unis contre plusieurs sociétés commerciales allemandes : General Electric contre Veag, pour attribution injuste de marchés, Marathon Oil contre Rhurgas pour tentative de monopolisation du marché du gaz naturel en Europe de l'ouest, avec une demande de dommages et intérêts d'un montant de \$1,2MM. La presse affirme à cette occasion que les sociétés américaines concernées bénéficieraient de renseignements fournis par les services de renseignement américains sur leurs concurrents.

D'autres pays sont aussi coutumiers de faits comparables :

- En 1997, les Américains apportent des preuves d'une tentative de corruption d'un fonctionnaire brésilien par le français Thomson dans le contrat de \$1,4MM concernant un système de défense radar, où le principal concurrent est l'américain Raytheon.

- la réélection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé révèle les procédés utilisés par le Japon pour conserver une position déterminante dans la définition des politiques pharmaceutiques, au niveau des Etats comme à celui des laboratoires,

- en France, Pepsi, dont les produits sont embouteillés et distribués en France par Orangina, reproche à Coca-Cola de vouloir acquérir une position de monopole et le faire disparaître du marché français. Le Conseil français de la concurrence aura à choisir entre l'intérêt de deux firmes françaises et l'observation des règles du respect de la concurrence.

---

<sup>14</sup> "US intelligence agencies size up the world", Defense Week, 8 décembre 1997

### **1.3.3 Pratiques corruptives, influence et tentatives de régulation internationale**

Au niveau international, les organismes de régulation interviennent, comme c'est le cas avec l'interdiction pour les pays de l'OCDE de poursuivre leurs pratiques corruptives et dès juillet 1997. Les pays de l'OCDE doivent cesser de verser des commissions aux fonctionnaires étrangers pour décrocher des marchés<sup>15</sup>. Les négociations, difficiles, sont suivies de près par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et l'Organisation mondiale du commerce espère améliorer par ses propositions la transparence lors de la passation de marchés publics.

Les Etats-Unis se sont dotés d'une législation prohibant le versement de commissions à l'étranger à la suite de l'affaire Lockheed, en 1976, où ont été mis en cause le prince Bernhard aux Pays-Bas, le Japonais Tanaka, l'Allemand Strauss et l'Italien Andréotti.

Le versement de commissions n'est pas interdit, à condition qu'il soit transparent et rémunère effectivement un service. Ce qui est visé est la façon dont certains pays encouragent le système pour appuyer leurs entreprises nationales ou faciliter des pratiques illégales. On se souvient de l'affaire Agusta, où les Italiens ont financé un parti politique belge en échange de l'attribution d'un marché aéronautique – avec des ramifications bancaires très élaborées passant en particulier par le Luxembourg et la Banque centrale italienne. Affaire Dassault, aussi, toujours en Belgique, pour le retrofit d'avions de combat ...

Cette mesure vise directement l'Allemagne et la France, et en particulier la possibilité qu'elles offrent à leurs entreprises de compenser fiscalement les sommes versées. L'Allemagne autorise explicitement la déductibilité des commissions, la France les admet comme de simples frais commerciaux à l'exportation. Les procédures envisagées sont contraignantes, les Etats-Unis sont simplement plus adroits ... Le montant des commissions peut atteindre 10%, 45% pour certains contrats négociés par Thomson !

Les retentissements de l'affaire Elf, et leur forte médiatisation nous évitent de nous demander à quoi peuvent bien servir ces commissions.

## **2 DELINQUANCE ECONOMIQUE MONDIALE**

Les Etats peuvent intervenir au plan international au profit de l'ensemble de leur tissu économique national par le biais de réglementations, mais ils peuvent aussi, et certains ne s'en privent pas, mettre leurs services de renseignement à contribution. Que ce soit pour aider le gouvernement à définir et conduire sa politique économique, ou pour donner un coup de pouce à certaines affaires de niveau national, les affaires d'espionnage industriel ne manquent pas, elles non plus.

### **2.1 SERVICES SPECIAUX ET GUERRE ECONOMIQUE**

#### **2.1.1 Continuation des habitudes anciennes**

Les Etats se livrent depuis toujours une guerre économique de l'ombre, qui représentait une bonne part des activités du Bloc de l'est, lequel gagnait ainsi un temps précieux dans ses opérations de recherche et développement. La fin de la Guerre froide n'a pas interrompu ces activités, qui se sont au contraire accrues, avec une période très dense dans les années 1990-94, suivant l'expulsion des 47 diplomates soviétiques et le début de la reconversion des laissés pour compte des services de renseignement des deux camps.

---

<sup>15</sup> Isabelle Lesniak, "Europe – Etats-Unis : le choc des pots-de-vin", L'Expansion, 10 au 23 juillet 1997

- en 1990, transmission de secrets aéronautiques, au détriment d'Air France à l'URSS par un couple très BCBG. L'affaire jugée par la Cour d'assises spéciale de Paris concerne des documents confidentiels relatifs à l'Airbus A320 et au Boeing 747 par l'intermédiaire d'un négociant en spiritueux spécialisé dans l'exportation vers les Pays de l'est. Affaire très classique d'espionnage, un cas d'école.

- Affaire Rolf Dobbertin, en 1992, espion performant et militant communiste pur et dur, brillant étudiant en physique, poursuivant ses études à Paris, et employé au CNRS. Bien que les preuves de ses activités clandestines ne puissent être mises en doute, ses collègues du CNRS manifesteront leur sympathie et leur soutien d'une façon parfois démesurée.

- En 1993, découverte par la PJ et la DST d'une filière de pillage des entrepôts d'Eurocopter à Marignane, concernant en particulier la tête de rotor Starflex qui équipe les hélicoptères français. Les pièces volées étaient vendues par des employés d'Eurocopter en Autriche et à Munich par le biais d'une société (Aviacion) dont le siège était aux Etats-Unis, dirigée par un brésilien ... Le PDG d'Eurocopter, Jean-François Bigay, minimise cependant l'incident, qui se chiffre pourtant à plusieurs millions de francs, et peut difficilement être réduit à du simple vol de pièces détachées comme il s'en produit tous les jours chez les constructeurs automobiles.

- Affaire Gigastorage, dévoilée en avril 1996, qui dissimule une très belle filière d'espionnage industriel gérée par les Bulgares au bénéfice de l'URSS, aux Etats-Unis d'abord, puis en Europe et en France.

Le Japon, la Russie poursuivent leurs activités, cette dernière bénéficiant de la reconversion forcée de nombreux officiers du KGB à l'économie et aux affaires, et qui proposent leurs services aux cabinets spécialisés occidentaux quand ils ne travaillent pas pour leur propre compte. Un cabinet français réputé annonce ainsi dans sa présentation qu'il s'est adjoint la collaboration d'un ancien haut fonctionnaire de la police de Moscou.

### **2.1.2 Espionnage économique au profit des entreprises**

Si les actions décrites précédemment peuvent appartenir au domaine de l'action d'Etats pour leur propre compte, et dans l'intérêt collectif national, l'action des services de renseignement peut aussi bénéficier directement aux entreprises, quelles que soient les conclusions du colloque de McLean ou les scrupules et les déclarations de responsables de ces services.

L'ouvrage "Friendly spies", de Peter Schweizer, démontre la pression européenne et surtout française, sur les secrets technologiques américains. La parution de cet ouvrage suit l'arrestation d'une équipe d'ingénieurs français s'intéressant de trop près à des fabrications hors de leur domaine de compétence (1992) et les déclarations imprudentes d'un ancien Directeur général de la DGSE. Une certaine tension règne alors entre la France et les Etats-Unis, et cause en particulier l'échec de la tentative française d'implanter un poste de renseignement économique à Washington, qui se heurte au refus instantané, et motivé, des Etats-Unis. Le livre "Les pires amis du monde" de Jean Guisnel, montre, pour sa part, l'action américaine contre les intérêts français.

Les manifestations extérieures de l'action des services de renseignement sont peu nombreuses, mais toujours significatives.

- le rapport de l'ambassadeur Jean-Bernard Ouvrieu – représentant personnel du ministre de la Défense pour les exportations d'armement – explique les raisons de l'échec français dans le marché d'armement avec l'Afrique du sud en novembre 1998. Ce rapport note que près de deux ans avant la signature définitive des contrats, la DGSE avait obtenu un

document détaillant la totalité de l'offre britannique. Il remarque la pertinence des analyses et regrette que personne à Paris n'ait tenu compte de ces informations.

- en février 1998, le Frankfurter Allgemeine fait le point de l'espionnage en Europe et remarque la reconversion des dispositifs nationaux français, allemand, britannique vers l'économie et le renseignement au détriment des autres pays européens, et la présence croissante des Américains.

- en septembre 1999, des diplomates américains, officiers de renseignement sous couverture diplomatique sont expulsés d'Allemagne vers les Etats-Unis.

En août 1999, nous pouvons relever quatre affaires d'espionnage concernant :

- Alain Gomez, mis sous écoutes en 1998 par le MI6, en prévision d'une possible fusion entre Thomson-CSF et Marconi Electronic Systems,

- un ingénieur de Daimler, arrêté pour avoir transmis à la Russie des documents sur un missile équipant l'Eurofighter, par l'intermédiaire d'un négociant allemand se rendant régulièrement à Moscou,

- un ingénieur d'origine chinoise, mais de nationalité américaine, Wen Ho Lee, travaillant depuis 1978 à Los Alamos, vole pour la Chine les plans de la tête nucléaire miniaturisée W88,

- l'ingénieur Wolf, introduit clandestinement un agent à bord d'un véhicule spatial en route pour la Lune, pour le compte d'une puissance étrangère qui voulait s'emparer de l'engin.

Néanmoins, la lutte concurrentielle n'est pas, nous l'avons bien vu le seul privilège des services de renseignement. Les entreprises participent activement à cette lutte pour la compétitivité, et le phénomène culturel est important, car il conditionne l'attitude des responsables, et donc les moyens mis en œuvre.

## 2.2 LES ENTREPRISES ENTRE ELLES

La vie est donc devenue plus dangereuse pour les entreprises. L'état de nature existe entre elles par le jeu de la concurrence, la pression des "*corporate governance*", l'obligation de créer de la valeur pour l'actionnaire et le rôle des réglementations, parfois économiquement mortelles.

- En Suède, par exemple, la famille Wallenberg, qui détient la plupart des entreprises suédoises - (SKF, Electrolux, Astra pharmacie, Stora papeterie) et dont certaines ont fusionné avec des firmes étrangères - devra faire un effort de rentabilité, sous peine de voir le fonds de pension "Franklin Mutual Advisers" se retirer de sa principale holding, "Investor". En l'absence de progression des résultats, Investor devra se séparer d'une partie de ses actifs.

- En France, Alcatel voit son cours s'effondrer de 40% en deux jours parce que son Président annonce des résultats positifs inférieurs aux prévisions.

La recherche de compétitivité peut donc amener les firmes à se lancer dans des opérations destinées à recouvrer un avantage concurrentiel perdu. Les risques sont souvent considérables, cependant. C'est le cas de Volkswagen, qui a subi une forte perte de notoriété lors de l'affaire Lopez.

### 2.2.1 Débauchage de cadres et vol de secrets industriels

- L'affaire Lopez : recrutement, en décembre 1992, du responsable des achats de Opel par Volkswagen, et énorme affaire d'espionnage industriel. José Ignacio Lopez de Arriortua arrive avec 7 collaborateurs et 4000 pages de listing comportant la nomenclature, le nom des

fournisseurs, les conditions de livraison et les prix de 60 000 pièces détachées achetées par Opel. A la suite de la plainte de General Motors, qui saisit les tribunaux américains, ainsi que la justice allemande et bénéficie du concours du FBI, un règlement à l'amiable est passé en janvier 1997, qui permet de transiger sur \$100M d'indemnités et l'obligation d'achat de \$1MM de pièces détachées en 7 ans pour compenser le préjudice.

Avant son recrutement, Lopez a fait l'objet d'une recherche approfondie sur sa personnalité et sa psychologie. Ferdinand Piëch a su faire vibrer la corde sensible, qui était la promesse de construire une usine dans le village de Lopez, au Pays Basque espagnol, et que General Motors n'avait pas su – ou voulu - satisfaire. Un cas d'école !

- affaire Hsu, Silicon Valley : mai 1997, Gérald Hsu démissionne et passe à la concurrence, en réalité une société créée à partir des logiciels développés chez son ancien employeur. Cadence Design Systems développe des logiciels et des programmes informatiques dénommés "place and route" utilisés par les concepteurs de microprocesseurs pour disposer les circuits sur les plaques de silicium.

Hsu suit 4 autres cadres supérieurs qui ont quitté Cadence Design au cours des 3 années précédentes et ont créé la société Avant!, dont Gérald Hsu devient le PDG. La société victime prend pour argument que Avant! a été beaucoup trop vite (moins de deux ans) pour développer ces logiciels, délais qui ne sont pas vraisemblables et a donc utilisé un capital informatique dérobé au cours de plusieurs années.

- affaire de vol de secrets industriels en février 1998, concernant Nan Ya Technology, fabricant taïwanais de puces mémoires, accusé d'avoir recruté des concepteurs sud-coréens, anciens ingénieurs de Samsung et Lucky Goldstar, qui auraient volé des secrets de haute technologie à leurs anciens employeurs pour les revendre aux taïwanais.

### **2.2.2 Transactions financières frauduleuses**

C'est un autre domaine, fort bien analysé par MC Dupuis, dans son livre "Finance criminelle"<sup>16</sup>.

- Escroquerie bancaire, concernant la première banque privée roumaine. La banque Dacia Felix, escroquée de \$200M par un homme d'affaires roumain, avec la complicité d'un avocat parisien et d'un banquier roumain. Les fonds auraient transité par le Luxembourg, la Suisse et l'Italie. Une partie des fonds (160M) sont passés par le FSCE (Fondo social di cooperazione europea), coopérative financière qui aurait par ailleurs consenti un prêt de 5MF à un parti politique français en 1996.

- Le montage de la société Starsem, immatriculée en septembre 1996 à Nanterre. Starsem regroupe des sociétés française et russes présentes dans Eskos, société conjointe destinée à établir un partenariat entre français (CNES, Aérospatiale) et russes (RKA, Agence spatiale russe) en matière spatiale. Or Eskos Moscou est rapidement soupçonné de détourner les fonds français au profit des Russes, et Eskos France doit rapidement déposer son bilan. Une somme de 8MF a été détournée, mais des hommes proches de l'ex-KGB ayant pris une part déterminante dans l'affaire, il se pourrait que l'affaire Eskos soit une opération destinée à subtiliser à la France capitaux et savoir-faire.

- En juin 1999, une commission d'enquêtes parlementaire sur les sectes démontre que plusieurs centaines de sociétés seraient liées aux sectes ou contrôlées par elles (Methernita, en Suisse, Scientologie, Sogha Gakai en France, ).

---

<sup>16</sup> M.C. Dupuis, "Finance criminelle", Criminalité internationale, PUF, 1997

- Lors de la Coupe du Monde de football, le Comité français d'organisation (CFO) est trahi par le tour operator Prime Sports International qui ne réussit pas à assurer la vente des billets et pourrait avoir été compromis dans des trafics de billets.

Mais il ne s'agit pas seulement de détournement d'argent ou de gains illégaux, les choses peuvent aller beaucoup plus loin.

### 2.2.3 Pratiques illégales

Elles touchent plus facilement les entreprises et n'ont pas toutes la même ampleur que l'opération montée par British Airways pour éliminer Virgin Atlantic. Néanmoins, certaines affaires sont significatives :

- dans le secteur des produits laitiers, découverte d'une caisse noire à l'ex-Union Laitière normande, destinée à acheter des informations concurrentielles sur la concurrence au détriment de Besnier (Bridel, Grosjean, Lactel) et Sodiaal (Yoplait, Candia). Les informations obtenues auraient permis de réaliser une économie substantielle de 1,5MF à très court terme. La caisse noire était connue et couverte par les commissaires aux comptes de l'entreprise.

- en janvier 1999, Bouygues et Vivendi sont "épinglés" pour ententes illégales en Haute Normandie, à la suite de la plainte d'un concurrent – Vincent Toffolutti. Les deux sociétés auraient mis en place une pratique collective de prix de prédation, doublant ainsi leurs parts de marché au détriment de leur concurrent.

- British Airways contre Virgin Atlantic : en juin 1992, un ancien employé de BA se présente chez Virgin pour dénoncer des pratiques commerciales illégales de son ancien employeur. Dès 1990, un service de BA devait rassembler toutes les informations disponibles sur Virgin, y compris en pénétrant dans les ordinateurs de la compagnie. Tâche d'autant plus facile que Virgin loue l'un des systèmes informatiques de BA, et que les pirates connaissent les codes d'accès. Les données recueillies servent à contacter les clients de Virgin pour leur proposer d'annuler leur vol et de changer en faveur de BA, avec force cadeaux à l'appui.

Le PDG de BA, Lord King démissionne et laisse les rênes à son directeur exécutif, sir Colin Marshall, qui apparaît rapidement comme le cerveau de l'affaire. BA n'a pas réussi à racheter Virgin comme elle l'a fait avec de nombreuses petites compagnies concurrentes, et a donc cherché à la faire disparaître.

A noter toutefois le goût prononcé de Richard Branson pour le rôle de petite victime innocente face aux gros industriels hégémoniques (Virgin Cola est une contrefaçon de Coca-Cola).

- mais notons aussi les pratiques de British Airways pour se débarrasser d'un ancien policier, qui porte plainte contre la compagnie à la suite de la découverte de verre pilé dans un verre. Battue, menacée, cette personne mobilise la presse sur son affaire. Sa crédibilité est toutefois entamée par le fait que l'on apprend qu'il est coutumier de ce genre de plainte, mais les méthodes demeurent.

- mise sous surveillance des salariés, par le biais de leurs ordinateurs, de leurs téléphones portables, le port de badges infrarouge (*tracking*), qui aboutissent à des licenciements, à l'atteinte la plus évidente à la vie privée.

C'est pourquoi des tentatives de régulation sont en cours de mise en place. Par exemple, l'obligation de protéger les données personnelles par les sociétés ; les sociétés américaines doivent s'adapter aux normes européennes pour pouvoir commercer en Europe, à la demande de Bruxelles.

Ces données personnelles peuvent en effet se retrouver sur le web, et être l'objet de toutes les manipulations et attaques, commerciales, mais aussi privées.

### 2.3 CRIMINALITE DANS LES INTERSTICES TEMPS-ESPACE

Il est un domaine où la liberté est totale, et le contrôle limité, et qui représente bien ces domaines de non-droit dans lesquels circule une partie importante de la connaissance internationale. Le web, en effet est un phénomène relativement nouveau, moyen de communication, mais aussi approche culturelle nouvelle de la société au niveau mondial, où s'effacent les barrières – y compris linguistiques – et où tout se passe, tout s'échange. Bien entendu ce réseau est utilisé aussi bien par ceux qui veulent simplement échanger des idées sans passer par le courrier postal ou économiser sur leurs notes de téléphone, que par les entreprises pour commercer. Il est aussi le lieu des pires déviances, sites pornographiques pédophiles, par exemple, et un moyen de communication pour les délinquants de toutes sortes. C'est enfin un lieu spécifique de délinquance particulière, spécifique, contre laquelle les lois et réglementations sont relativement impuissantes. Mais peut-on, et doit-on réglementer le net ? Pour André Santini, "moins il y aura de loi sur l'Internet et mieux ça vaudra. Les Anglo-saxons, très pragmatiques savent donner des coups de serpe dans leur droit lorsqu'un problème se présente...<sup>17</sup>".

#### 2.3.1 Délinquance sur le Web

Une des premières manifestations de la liberté d'action sur le web a sans doute été l'apparition des virus informatiques, et leur diffusion rapide par ce media. Disséminés par le biais de programmes transmis de la main à la main à partir de jeux, le plus souvent, ils sont devenus pour leurs concepteurs des moyens extrêmement puissants de puissance et de pouvoir de destruction.

Virus, mais aussi vers, chevaux de Troie, ces programmes pratiquement indécélables par l'utilisateur ont créé des dégâts considérables en détruisant des données, détériore les disques durs, infectant des réseaux entiers.

Au début simples facéties d'informaticiens pour faire râler les secrétaires – on se souvient des lettres qui dégoulinent en bas de l'écran, ou des exhibitionnistes virtuels – ils deviennent une véritable menace et sont à l'origine d'une véritable industrie de l'antivirus. Michael Ange, et autres noms célèbres ont semé la panique dans les systèmes informatiques, mais semblent maintenant assez bien maîtrisés. La dernière mode est de saturer les réseaux par une fausse alerte virus, hoaxes comme Good Times, Penpal Greetings, Join the crew, Win a holiday ou take guts with Jesus. L'action de ces hoaxes se traduit par des retransmissions de e-mails en cascades, saturant tout aussi efficacement les réseaux, sur la base des chaînes de lettres menaçant des pires conséquences si vous ne retransmettez pas le message.

En effet, si ces virus ont un but évident de malveillance et de nuisance, d'autres opérateurs considèrent le web comme un lieu d'ébats sportifs plus attrayant que les drogues dures de la meilleure qualité. Les *hackers* sont sans doute de charmants petits jeunes gens qui pénètrent les réseaux pour s'amuser, et par goût du défi sportif<sup>18</sup>. Rappelons-nous le sort réservé à l'un des animateurs du "Chaos Komputeur Klub" lorsqu'il a révélé qu'il travaillait en réalité pour un pays de l'est ! La pénétration des réseaux avait un autre but que ludique, mais nous étions

---

<sup>17</sup> André Santini, député maire d'Issy-les-Moulineaux, lors du forum franco-allemand sur la société européenne de l'information, 23 octobre 1999 au Sénat.

<sup>18</sup> A. Golovanivsky, Ph. Langlois, Y.Vandoorselaere, "Chevaliers d'Internet et pirates informatiques, Editions 1, 1999, Paris

en pleine Guerre froide. Daniel Martin a consacré un ouvrage à ce problème<sup>19</sup>, et il n'est pas nécessaire d'y revenir ici. Donnons seulement quelques exemples de ces manifestations.

D'après une étude récente, publiée en août 1999 dans "Criminal Justice Weekly", les crimes liés à l'informatique ont augmenté de 43% par rapport aux chiffres de 1997, mais seulement un cas sur cinq présenté à la justice en 1998 a conduit à des sanctions pénales<sup>20</sup>. La sentence exemplaire prononcée à l'automne 1999 après 4 ans et demi d'attente à l'encontre de Kevin Mitnick, (46 mois de prison et paiement de \$4125 de dommages et intérêts aux sociétés qu'il a attaquées), est significative de l'importance accordée par le gouvernement américain à ce genre de délit, bien que le pourcentage de cas retenus par la justice soit très sensiblement inférieur à toutes les autres catégories de crimes.

- par l'intermédiaire d'Internet, (d'après un article de Carolyne Meinel), les pirates utilisent des logiciels destinés à franchir les *fire-walls* (logiciel Strobe, par exemple), des scanners de portsfurtifs, permettant de détecter les portes dérobées utilisées par les administrateurs de réseaux et des scanners d'adresses informatiques, en utilisant les protocoles informatiques de transmission de messages, dissimulé par l'utilisation de "root kit".

- il existe cependant des programmes de protection comme Etherpeek, qui détecte les tentatives d'intrusion à travers les pare-feu, en particulier celles qui détectent par logiciel de numérotation téléphonique automatique les lignes reliées par modem, permettant le travail à domicile. De même, le logiciel antipiratage T.Sight, qui contrôle tous les ordinateurs du réseau, et met en place un piège (prison), dans lequel est envoyé le coupable et permet de l'identifier, grâce à des données attractives ...

Les agressions les plus simples sont aussi les plus efficaces, comme celles qui font appel aux moyens humains utilisant l'informatique, et passant par les sociétés de télémaintenance, comme ce fut le cas pour Virgin Atlantic. Les opérateurs pénètrent le système sous prétexte de remise à jour, d'entretien, et peuvent agir entièrement masqués, bien qu'en principe un message doive apparaître sur l'écran de l'utilisateur.

Mais un des problèmes parmi les plus sensibles demeure la sécurité du e-business, ou commerce électronique, et en particulier celle des moyens de paiement.

- Les transactions frauduleuses par cartes bancaires se multiplient sur le net, grâce à des logiciels générant artificiellement des numéros de carte. L'un de ces logiciels, facilement accessible sur le web, a été identifié par "Que choisir" sur le site d'une association de juristes militant pour la sécurisation des paiements sur Internet !!!

- La sécurité des paiements par carte bancaire n'est pas absolue, et l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et automatismes) a réussi à craquer la clé 512 bits de RSA Data Security Inc, (avec 300 PC et un Cray, quand même) qui propose désormais des clés à 512 et 1024 bits.

Dès octobre 1998, le système Cybercom apporte un progrès dans la sécurisation du courrier électronique. Cette infrastructure de portée internationale est capable d'identifier un utilisateur, d'authentifier sa carte de crédit et de la certifier. Ce mode de signature virtuel, comme le protocole C-Set, du groupement des cartes bancaires remplacent, ou sont appelés à remplacer le protocole e-com (norme SET) de la BNP, du Crédit Lyonnais, de la Société Générale (Visa). L'enjeu n'est rien moins que de \$427MM par an.

---

<sup>19</sup> Daniel Martin, "La criminalité informatique", Criminalité internationale, PUF

<sup>20</sup> Criminal Justice Weekly : <http://www.almdc.com/>

S'ajoutant à ce type de sécurisation des transactions, la cryptographie permet de sécuriser l'information dans son contenu. Le débat sur la libéralisation de la cryptographie est assez récent, et concomitant au développement des échanges sur Internet, et à la diffusion de logiciels de chiffrement grand public. Face à face, se retrouvent donc divers acteurs :

- les utilisateurs privés qui souhaitent éviter que leur courrier personnel soit lu et intercepté par n'importe qui (*private good privacy*), et en particulier par les services spéciaux,
- les entreprises, qui veulent sécuriser leurs communications car la mondialisation les amène à utiliser le web pour la transmission de données sensibles de toutes sortes, par le biais des extranets, et le développement du commerce électronique .
- les services nationaux de renseignement, de police et de sécurité qui veulent pouvoir déchiffrer les échanges des terroristes, trafiquants de drogue et autres délinquants potentiels.

Deux formules s'opposent ainsi. La première consiste à exiger des concepteurs de logiciels qu'ils fournissent la clé de leurs systèmes aux services nationaux. L'autre, que la clé soit remise à un tiers de confiance, qui jouera le même rôle sur réquisition officielle. Une troisième position est de laisser le marché se réguler tout seul, et d'autoriser – faute de pouvoir contrôler – les clés de cryptographie, et de laisser les services de police et de renseignement se débrouiller avec la technique pour casser ces chiffres. Obligés de retrouver un avantage qu'ils avaient lorsqu'ils détenaient l'exclusivité de ces moyens, ces services ne pourront que faire progresser la cryptologie, car il est évident que les délinquants de taille mondiale, et donc réellement dangereux ne se fournissent pas en logiciels du commerce ou diffusés sur le web.

Un premier épilogue au débat est, en novembre 1999, le rejet par la Commission européenne de la demande américaine de doter les logiciels de cryptographie de clés permettant aux services nationaux de les décrypter, au profit de logiciels inviolables, mais avec obligation de remettre les clés si la justice le demande. Rappelons aussi que Intel a été prié de revenir sur sa décision de doter ses microprocesseurs de marquages électroniques permettant d'identifier automatiquement les ordinateurs.

### **2.3.2 Paradis fiscaux et évasion fiscale**

Si nous revenons sur terre, nous retrouvons des lieux où les lois ne s'exercent pas non plus. la délocalisation n'est plus destinée à profiter d'avantages locaux comme le bas prix de la main d'œuvre, mais à échapper aux pressions fiscales ou réglementaires des Etats.

- Le dernier paradis fiscal à la mode est Nassau. Grâce à la *loi "International Business Companies Act* de 1990, l'arme absolue de l'évasion fiscale est l'IBC, *International Business Company*, société par actions, dont ne sont connus ni les administrateurs, ni les actionnaires. 83000 sociétés de ce type ont été créées, et il s'en crée 10000 par an. Les banquiers suisses (34 banques) commencent à s'installer à Nassau, pour rassurer leurs clients qui s'inquiètent de l'érosion du secret bancaire, des demandes d'échanges d'informations entre autorités fiscales<sup>21</sup>, et des conséquences de la loi du 1 avril 1998 sur le blanchiment d'argent. Pays indépendant, les Bahamas présentent des avantages que les paradis fiscaux traditionnels – Caymans, Turks ou Caicos, dépendant de la Couronne britannique – ne conserveront pas éternellement, car il peuvent légiférer à leur gré, sans trop avoir à s'inquiéter des pressions des instances internationales.

- Mais la Bourse d'Amsterdam était aussi devenue un haut lieu de la fraude fiscale et bancaire. Dès 1997, il s'est avéré que la législation permissive des Pays-Bas, les structures de contrôle incomplètes et les habitudes des cambistes de la Bourse de valeurs d'Amsterdam

---

<sup>21</sup> Démarche de la Commission européenne à Berne en mars 1999

favorisent les opérations illégales. L'abondance des fonds non déclarés provenant du commerce de la drogue, encourage à la création de comptes numérotés, à la fraude fiscale, au délit d'initiés et au blanchiment d'argent. Face à cette carence de l'autorégulation qui jusqu'ici prévalait, de nombreuses mesures de remise en ordre sont nécessaires, et avant tout faire prendre conscience aux opérateurs locaux que la Bourse des Valeurs n'est pas un club fermé, mais fait partie intégrante des marchés financiers mondiaux.

- Enfin, la recherche de financements, d'argent frais, d'économies fiscales conduit à accepter des propositions qui ne sont, en définitive, que la dernière étape d'opérations de blanchiment. La Bourse d'Amsterdam est l'exemple de ce que permettent des réglementations laxistes ou inexistantes, destinées à faciliter les mouvements de capitaux sur le territoire national, a priori pour le plus grand bien de l'économie locale, mais savamment utilisées par ceux qui recherchent en permanence tous les moyens de recycler des fonds acquis illégalement ou sur lesquels ils ne veulent pas payer d'impôt.

### 2.3.3 Contrefaçon

Caractéristique d'un monde sans règles, la contrefaçon est une plaie qui coûte de plus en plus cher, et pose des problèmes croissants, dans la mesure où, selon le vieil adage, la mauvaise marchandise chasse la bonne. C'est en 1993 que l'on commence à découvrir l'importance du marché de la contrefaçon, qui représente, selon les estimations, 5 à 6% du commerce mondial en 1993 contre 2% en 1982. Dans les années 70, les ateliers artisanaux se sont transformés en véritables industries et les pays copieurs sont désormais une soixantaine, Thaïlande et pays du Sud-est asiatique, mais aussi Moyen-Orient, Afrique et Amérique latine.

Plus grave, l'arrivée de pays européens avec l'Italie (7% de la contrefaçon mondiale), la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, la Suisse. Les filières italiennes de revente utilisent soit les marchés et foires locaux, proches de la frontière comme Vintimille, soit des immigrés clandestins, le plus souvent africains, comme passeurs en direction des points de distribution "à la sauvette" sur les plages ou dans les zones touristiques.

La contrefaçon représente pour les entreprises 3 à 5% du chiffre d'affaires et touche en particulier les produits français de luxe (70% des contrefaçons). Mais aussi les médicaments (80MMF), copiés par des européens, ou par des irresponsables (Nigeria), des plaquettes de freins (Pologne), des boulons, cause de deux accidents aériens aux Etats-Unis, ... éléments de carrosserie pour Renault (600 à 900 MF), industrie du jouet (10% du chiffre d'affaires), textiles, habillement en Europe (plus de 100MMF), ...

Cette industrie présente de nombreux dangers, aussi bien pour les firmes qui en sont les victimes que pour la collectivité :

- le titulaire de la marque perd ses signes distinctifs et voit ses produits banalisés, perdant leur fonction de reconnaissance,
- la lutte contre cette activité mobilise des moyens et donc des coûts considérables, pour les enquêtes, les frais d'avocat, de justice,
- les contrefacteurs provoquent des pertes d'emploi, ne paient pas d'impôts ni généralement de charges sociales, la collectivité est elle aussi touchée,

Touchée aussi par les risques induits par les produits contrefaits :

- les médicaments imités, le plus souvent distribués dans les pays en développement ou nouvellement industrialisés sont inefficaces ou dangereux (sirops au Nigeria, Valium au Sénégal). Ils proviennent, pour le plus grand nombre d'Europe, et rapportent près de 100MMF par an.

- des pièces de sécurité défectueuses, comme les plaquettes de frein fabriquées en Pologne et vendues aux équipementiers ou aux distributeurs,
- les jouets, non vérifiés, non conformes aux règles de sécurité deviennent dangereux pour les enfants,

La loi Longuet du 14 décembre 1993, est prise pour soutenir l'industrie française face à la Mafia, les Triades et des organisations terroristes qui utilisent ces filières pour se financer. Le trafic de la contrefaçon utilise les mêmes principes que celui de la drogue, avec passeurs, connivences, corruption de fonctionnaires. Car pour contrefaire et vendre en série, il faut obtenir le modèle, l'étudier, et l'analyser, selon le processus de *reverse engineering* que pratiquent les industriels pour mieux comprendre les produits concurrents.

Il faut également avoir le circuit de fabrication et d'écoulement, et disposer par conséquent de techniciens, d'artisans, de distributeurs, de complicités. Des conteneurs transitent de Chine, où les produits sont fabriqués, par les Etats-Unis où ils reçoivent les documents américains crédibilisant les marchandises avant de rejoindre les lieux de distribution. Les choses sont parfois plus simples, comme la fabrication de flacons en nombre supérieur à la commande, pour fournir à la fois le client et le contrefacteur, ou la revente à des contrefacteurs de dispositifs d'identification destinés à être inclus dans le produit pour en garantir l'authenticité.

Les risques sont importants, mais les bénéfices sont énormes, car les coûts de production sont très limités par rapport aux industries d'origine. Matières premières à bas prix, pas de frais de recherche et développement, des marchés porteurs, les bénéfices réalisés peuvent servir aussi à acheter des armes ou financer des réseaux terroristes ou paramilitaires.

Le Comité Colbert, en France, qui regroupe les industries du luxe a toutefois quelques difficultés à fédérer ses adhérents qui préfèrent, pour des raisons de notoriété, rester discrets et agir par eux-mêmes, comme Cartier ou Christian Dior.

#### CONCLUSION

Est-ce à dire que la délinquance a pris le pas sur les affaires honnêtes, ou qu'il y a davantage de chances de tomber sur des opérateurs malhonnêtes dès que des sommes d'argent importantes sont en jeu ? Sans doute pas. Mais reconnaissons que dans un monde où la mobilité est extrême, et en particulier celle des capitaux, la tentation peut être forte d'accroître ses bénéfices en installant son siège social dans un lieu où les fruits du travail ne seront pas ponctionnés abusivement.

L'attractivité territoriale, à base d'exonérations fiscales de durée limitée n'est qu'un encouragement à la mobilité des entreprises, et par conséquent à la destruction d'emplois dans des bassins déjà fragiles. De plus, les taxations fortes, les réglementations de la durée du temps de travail et l'impôt sur la fortune, amènent les entreprises à quitter le territoire national, français ou suédois, à délocaliser leurs cadres vers des capitales plus attractives en termes d'impôt sur le revenu comme Londres, et à conduire leurs affaires dans un cadre international plus favorable.

Ce n'est pas de la délinquance. Celle que nous avons essayé de décrire est une conséquence de la mondialisation. Elle est en avance sur le droit et la répression. Elle n'est pas inéluctable.